

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13603**

Intitulé

Responsable d'associations culturelles, éducatives et sociales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de formation des métiers du secteur associatif juif - SIF	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Destiné/e à jouer un rôle clé dans l'association qui l'emploie le/la responsable d'associations culturelles éducatives et sociales, doit être capable en tant que cadre associatif majeur/e de gérer aussi bien des personnes, des projets que des budgets et des outils de management et de communication.

Polyvalent/e en même temps que spécialisé/e, il/elle doit être capable de conduire les principales activités suivantes :

- Animer les instances des associations en apportant une expertise humaine, technique et morale à la préparation des projets
- Conseiller, assister les instances des associations de la communauté en veillant à la cohérence de leur activité eu égard aux principes qui les animent et au type d'association déclaré, en supervisant leur organisation, en assurant une médiation entre ses membres et les instances internes/externes
- Diriger le plan de communication externe, les actions de communication internes, en s'assurant de la disponibilité des moyens humains, techniques et financiers, tout en choisissant les supports médias les mieux adaptés pour mettre en œuvre la politique globale de communication.
- Organiser un / des événement(s) en direction des bénéficiaires des associations de la communauté, en tenant compte du plan d'action de l'association et de leur territoire pour répondre aux attentes et aux besoins de la communauté
- Coordonner l'activité en animant des actions de sensibilisation à destination des publics bénéficiaires des associations comme des responsables des associations sur les thèmes en lien avec l'objet de l'association dans les domaines éducatif, culturel et social (citoyenneté, la scolarité, l'éthique, l'art, l'écriture, la nutrition, l'histoire, la santé, le logement, les affaires conjugales),
- Sensibiliser et favoriser les actions d'intégration et de vie dans la cité de manière à tisser du lien social à l'échelle des quartiers, de la commune et du territoire
- Superviser des actions sociales, d'éducation, d'insertion professionnelle au sein d'un réseau de partenaires en s'assurant des prises en charge effectives des bénéficiaires de l'association pour s'assurer de la pertinence des choix.

Les Capacités attestées :

Activité I - Participation aux travaux de l'association

- Participer à l'élaboration des projets
- Préparer un plan d'action
- Conduire le développement d'une association
- Concevoir le développement des communautés associatives
- Evaluer les actions mises en œuvre

Activité II - organisation et structuration de l'association

- Veiller à la cohérence de l'activité des associations
- Assurer la médiation entre les membres de l'association
- S'assurer de la cohérence entre les compétences des personnels, les actions et les moyens
- Anticiper, influencer et apporter ses compétences pour réaliser les opérations de maintenance, de restauration et de suivi des travaux d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier
- Veiller à la transparence de la gestion financière et matérielle
- Conseiller et constituer les dossiers de demande de financement
- Elaborer des appels d'offres

Activité III - Communication de l'association

- Mener des actions de communication et de représentation
- Diriger dans le respect de l'objet des associations un plan de communication
- Rédiger des textes et prendre la parole devant des publics différents
- Communiquer et échanger les informations

Activité IV - organisation des événementiels de l'association

- Communiquer et échanger les informations
- Organiser les rencontres
- Sécuriser les actions
- Coordonner l'activité d'une ou plusieurs équipes

Activité V - Animation de l'association

- Accueillir des membres bénéficiaires ou relevant de l'objet des associations, de toutes les générations
- Coordonner des actions sociales, d'éducation, d'insertion professionnelle au sein d'un réseau de partenaires
- Animer, en lien avec les responsables des associations, des actions collectives.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur associatif
 Cadre associatif
 Directeur de centre de jeunesse
 Directeur de centre socioculturel
 Responsable de médiation
 Responsable et coordinateur socioculturel
 Aumônier des hôpitaux, des prisons, des jeunes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1205 : Information sociale

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1206 : Intervention socioculturelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Contrôle continu
- Soutenance d'un mémoire devant un jury sur un sujet ou une action liés à une situation de stage, à la mise en place d'une stratégie, d'un projet, d'une médiation dans le cadre de la formation (exemples concrets de mises en oeuvre, mesure de l'impact, préconisations, suivis, conséquences etc) à l'issue de la formation portant sur les compétences des 5 domaines.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> • - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ • - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM-SAJ (SIF) • - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> • - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ • - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM-SAJ (SIF) • - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> • - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ • - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM-SAJ (SIF) • - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • - Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique de l'IFM SAJ • - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM-SAJ (SIF) • - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	<ul style="list-style-type: none"> • Président du jury : Le directeur ou le directeur pédagogique • - 2 jurés désignés par le directeur de l'IFM-SAJ (SIF) • - 4 personnalités extérieures dont 2 employeurs et 2 salariés sans lien hiérarchique avec les employeurs précédents.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'associations culturelles, éducatives et sociales", code NSF : 330 - 332, délivré par l'Institut de formation des métiers du secteur associatif — SIF avec effet au 2 janvier 2007, jusqu'au 25 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'associations culturelles, éducatives et sociales" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 25 juillet 2020.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur qui devient Institut de formation des métiers du secteur associatif juif - SIF en lieu et place de Institut de formation des métiers du secteur associatif — SIF

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

ifm.saj@gmail.com
www.ifm-saj-sif.org

Lieu(x) de certification :

Institut de formation des métiers du secteur associatif juif - SIF : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]
9, rue Vauquelin 75 005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

9, rue Vauquelin 75 005 Paris

Historique de la certification :